



District de la Somme de Football - Saison 2019 / 2020

## REGLEMENT SPECIFIQUE CHALLENGE FUTSAL / CATEGORIES U15 et U18

### Article 1 :

10 équipes par catégorie seront réparties en 2 poules de 5 équipes.

Phase qualificative le 19/02/2020 :

**Formule championnat avec une durée des rencontres de 1 X 15 minutes.** (En cas d'absence d'une équipe : 3 rencontres de 1X 20min).

Phase finale le 26/02/2020 :

Pour les équipes ayant terminé 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> de leur groupe en phase qualificative, formule championnat à 4 équipes avec une durée des rencontres de 2 X 10 minutes.

### Article 2 :

Les équipes seront composées de 4 joueurs de champs, 1 gardien de but et 3 remplaçants maximum.

Changement de joueurs à volonté qui s'effectue dans les zones de remplacement (5m devant les bancs de touche). Ils peuvent s'effectuer à tout moment de la partie (ballon en jeu ou non).

### Article 3 :

La surface du gardien de but est la zone des 6 mètres (tracé jaune ligne pleine).

Relance à la main.

### Article 4 :

La passe au gardien de but : Il est interdit de remettre le ballon au gardien de but après que celui-ci l'ait joué ou contrôlé (des mains ou du pied) sauf lorsque le gardien est dans le camp adverse.

### Article 5 :

Toutes les remises en jeu (coups francs, touches, corners et dégagements du gardien de but) doivent s'exécuter, avec les adversaires obligatoirement à 5m et dans un temps maximum de 4 secondes.

### COUP D'ENVOI :

- Vers l'avant et joueurs adverses à 5m.
- Un but peut être marqué directement.

### RENTREE DE TOUCHE :

- Exclusivement au pied : ballon arrêté sur la ligne (pieds à l'extérieur du terrain pour la prise d'élan).
- Pas de but direct.
- Lorsque le ballon touche le plafond ou tout autre élément extérieur.

### COUP DE PIED DE REPARATION (Penalty) :

- Distance 6m.
- Partenaires et joueurs adverses à 5m hors de la zone.
- Le gardien de but a les pieds sur la ligne de but.

### Article 6 :

Il n'y a pas de hors-jeu.

### Article 7 :

Tous les tacles et charges sont interdits.

### Article 8 :

Le port de protège – tibias est obligatoire pour participer aux rencontres.

### Article 9 :

Pour les cas non prévus, il sera fait application du règlement des championnats futsal en ligne sur le site du DSF.